

2014

2035 - 0

SALAIRES DE MISÈRE

**LA PRODUCTION
DE VÊTEMENTS
EN EUROPE DE L'EST
ET EN TURQUIE**



DB

Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Eckklärung von Bern

**Clean
Clothes
Campaign**



«Le travail est un facteur clé du bien-être économique des individus. Plus qu'une source de revenus, le travail contribue au progrès socio-économique et renforce les individus, leurs familles et leurs communautés. Ces progrès ne sont néanmoins possibles que si ce travail est décent. Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail».¹ Organisation internationale du travail

2035 - 0

LES SALAIRES DE MISÈRE

LA PRODUCTION DE VÊTEMENTS EN EUROPE DE L'EST ET EN TURQUIE

L'industrie vestimentaire représente une grande opportunité de développement économique pour un pays, et donc pour ses habitants, mais uniquement si les emplois créés sont des emplois décents, tels que définis par l'Organisation internationale du travail (OIT). Les droits des travailleurs et travailleuses relatifs à la sécurité, aux conditions de travail et aux salaires doivent être respectés.

La problématique de l'exploitation des travailleurs et travailleuses de l'industrie vestimentaire est généralement associée à l'Asie, où les salaires de misère, les conditions de travail dangereuses, les heures supplémentaires forcées et autres violations des droits du travail sont bien documentés. Ces problèmes endémiques concernent toutefois l'industrie vestimentaire dans son ensemble. Même au sein de l'Union européenne, les hommes et les femmes qui fabriquent nos vêtements touchent trop souvent des salaires de misère et vivent dans des conditions très précaires.

Le présent rapport étudie en détail les salaires et les conditions de vie des employés et employées de l'industrie vestimentaire dans neuf pays de l'ancienne Europe de l'Est et en Turquie. Au cœur du rapport : le rôle joué par ces pays en tant que réservoir de main-d'œuvre bon marché pour les marques et les détaillants d'Europe occidentale. La Turquie, l'un des géants mondiaux de l'industrie textile, dispose quant à elle de son

propre réservoir de main-d'œuvre bon marché à l'est du pays. De plus, les entreprises de confection turques sous-traitent dans toute la région, y compris en Afrique du nord et dans le Sud Caucase.

L'un des cinq principaux objectifs de « Europe 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » est de réduire d'au moins 20 millions, d'ici 2020, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Le paiement d'un salaire vital dans les usines de vêtements et de chaussures est une mesure concrète qui toucherait un grand nombre de personnes et améliorerait leurs conditions d'existence de façon décisive.

Ce rapport dénonce les salaires de misère et les conditions de travail précaires auxquels sont confrontés les travailleurs et travailleuses de l'industrie vestimentaire en Europe de l'Est et en Turquie.

« Ces emplois
aggravent
la pauvreté plutôt
qu'ils ne la
combattent. »

PRÉSENTATION / MÉTHODOLOGIE

En collaboration avec ses partenaires dans les pays concernés, la *Campagne Clean Clothes* a enquêté sur les salaires et les conditions de vie des employés et employées de l'industrie vestimentaire et de leurs familles en Turquie, Géorgie, Bulgarie, Roumanie, Macédoine, Moldavie, Ukraine, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Slovaquie. Notre étude est basée sur des recherches documentaires concernant la situation socio-économique du secteur textile et la législation du travail en vigueur dans ces différents pays ainsi que sur des enquêtes de terrain, en premier lieu des interviews de travailleuses à l'extérieur des usines. Nous avons constaté la présence des marques et détaillants suivants (liste non exhaustive) : Zara/Inditex, H & M, Hugo Boss, Adidas, Puma, Nike, Levi's, Max Mara, Tom Tailor, Benetton, Mango, Tesco, Versace, Dolce & Gabbana, Gerry Weber, Otto, Arcadia, Prada, Esprit, C & A.

Dans tous les pays où nous avons enquêté, l'écart entre le salaire minimum légal et le salaire vital estimé est immense. Ce fossé tend même à être plus important dans les pays européens offrant une main-d'œuvre bon marché que dans les pays asiatiques.

Les pays où le salaire minimum légal est le plus bas par rapport au salaire vital estimé (représentant moins de 20 % de ce dernier) sont la Géorgie, la Bulgarie, l'Ukraine, la Macédoine, la Moldavie, la Roumanie et l'est de la Turquie. En 2013, la Bulgarie, la Macédoine et la Roumanie présentaient des salaires minimums légaux inférieurs à ceux de la Chine. En Moldavie et en Ukraine, les salaires minimums légaux sont même plus bas qu'en Indonésie.

Les salaires nets touchés par les ouvriers et ouvrières du secteur de l'habillement sont largement inférieurs au minimum vital, et à mille lieues de correspondre à un salaire vital tel que nous l'entendons². Dans tous les pays en question, à l'exception de la région d'Istanbul, de la Croatie et de l'Ukraine, les salaires nets les plus bas représentent moins de 30 % du salaire vital estimé. Les témoignages recueillis sur place dénoncent une réalité scandaleuse : **rémunérés à des salaires de misère, ces emplois aggravent la pauvreté plutôt qu'ils ne la combattent.**

Les employés et employées sont sous pression, car ils doivent conserver leur travail. De nombreuses familles dépendent en effet de ces emplois, qui représentent souvent l'unique revenu régulier du foyer. Même si les conditions de travail sont déplorables, les ouvriers et ouvrières sont contraints d'effectuer leurs tâches et de tout faire pour ne pas perdre leur emploi. Trop souvent, ces personnes doivent sacrifier leur santé pour garantir un revenu minimal à leur famille. Leurs supérieurs n'hésitent pas à exploiter la situation de dépendance dans laquelle elles se trouvent et leur dévouement.

Nos recherches montrent que la situation est particulièrement difficile pour les femmes, forcées de compromettre leur santé pour préserver celle de leur famille. Malgré leurs sacrifices, le travail des femmes n'est toujours pas reconnu. Il est considéré comme « non qualifié » par rapport au travail « technique » et « pénible » effectué par les hommes.

Les femmes sont confrontées à un manque extrême de temps à disposition, au stress et, trop souvent, au harcèlement sexuel. Dans toute la région, l'industrie vestimentaire est tristement célèbre pour ses bas salaires et ses mauvaises conditions de travail. Ces emplois sont considérés comme des « salaires d'appoint », alors que la plupart des ouvrières sont en réalité mères célibataires ou nourrissent une famille entière.

« Nos enquêtes ont révélé des violations graves de la législation et des vols de salaire. »

TROIS MILLIONS DE PERSONNES

Un emploi dans l'industrie vestimentaire contribue à la pauvreté et à l'exclusion sociale de la famille. Dans les pays où nous avons enquêté, quelque trois millions de personnes – travailleurs formels et informels – sont concernées. Les problèmes suivants augmentent les risques de pauvreté et d'exclusion sociale :

- 1 Les salaires sont nettement inférieurs au minimum vital et au seuil de pauvreté, et très loin de correspondre à un salaire vital.
- 2 Les femmes sont victimes de discrimination au niveau des salaires et dans la manière dont elles sont traitées.
- 3 Leur salaire est la principale source de revenu de la famille.
- 4 Les ouvriers et ouvrières ne bénéficient d'aucune représentation collective active (syndicats ou organisations du travail).

Nos recherches ont montré que **les travailleuses en Géorgie, les employées à domicile en Bulgarie et les travailleuses migrantes de l'est de la Turquie** sont les plus exposées au risque de pauvreté. Elles sont généralement privées de leurs chances d'influencer leurs conditions d'existence.

Nos recherches ont également révélé des violations nombreuses et variées de la législation ainsi que différentes formes de « vol de salaire ». Celles-ci permettent de conclure que, dans ces pays, les **institutions comme l'Inspection du travail** ferment les yeux sur les conditions de travail déplorables dans l'industrie vestimentaire. Dans la plupart des pays étudiés, ces institutions manquent cruellement d'effectif, dysfonctionnent et sont en proie à la corruption. En Géorgie, par exemple, il n'existe pas ou quasiment pas de système de protection légale des droits des travailleurs ou de mécanismes institutionnels comme l'Inspection du travail ou les prudhommes.

Malgré la position forte de l'industrie vestimentaire dans cette région en tant qu'employeur et exportateur, les personnes qui travaillent dans ce secteur restent prisonnières de la pauvreté et sont privées de leurs droits fondamentaux. Alors que les pays concernés sont dépendants du secteur de l'habillement, celui-ci est synonyme de détresse et de maladie pour les employées et leurs familles.

REVENDEICATIONS

En conformité avec les « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » des Nations Unies, les Etats, l'Union européenne ainsi que les entreprises ont le devoir de verser un salaire vital aux travailleurs et travailleuses de l'industrie vestimentaire. Cette obligation peut se résumer comme suit :

- Les Etats hôtes de ces entreprises et l'UE ont le devoir de s'assurer que les marques et les détaillants respectent les droits humains et les droits du travail partout dans le monde.
- Les Etats producteurs et l'UE ont le devoir de protéger les droits humains et les droits du travail de leurs employés ainsi que d'introduire des salaires minimums qui permettent de combattre la pauvreté.
- Les marques et les détaillants ont la responsabilité de payer le prix réel des produits qu'ils commandent – ces prix doivent permettre le respect des droits humains et inclure des salaires permettant aux travailleuses et à leurs familles de vivre dignement. Les marques et les détaillants ont par ailleurs le devoir de ne pas abuser de leur pouvoir d'achat ni de la faible mise en œuvre par l'Etat des droits humains et des droits du travail, et de respecter les standards internationaux en matière de droits humains et de droits du travail, y compris le droit à un salaire vital. Elles ne doivent pas se borner au simple respect du droit national en vigueur.

Nous demandons aux **gouvernements des pays dans lesquels les vêtements et chaussures sont produits**, ainsi qu'aux **institutions de l'UE** compétentes, d'augmenter immédiatement le **salaire minimum légal** pour qu'il représente au moins à 60 % du salaire moyen dans le pays. Il s'agira ensuite de permettre une augmentation progressive du salaire minimum jusqu'à ce que celui-ci corresponde au salaire vital estimé.

Nous demandons aux **gouvernements des pays hôtes des marques et détaillants de vêtements et chaussures**, ainsi qu'aux **institutions de l'UE** compétentes, d'obliger les entreprises multinationales à assumer leurs responsabilités sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, et de s'assurer que ces marques et détaillants respectent les droits humains et les droits du travail ainsi que la législation des pays concernés. Il incombe aux gouvernements des pays hôtes de ces entreprises de s'assurer qu'elles s'engagent pleinement, et en toute transparence, pour la mise en œuvre d'un salaire vital sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

« Les gouvernements des pays hôtes doivent obliger les marques et détaillants à assumer leurs responsabilités sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. »

Nous appelons enfin **l'ensemble des marques et détaillants** qui se fournissent dans la région à prendre **une première mesure immédiate** en s'assurant que les travailleurs et travailleuses des pays concernés reçoivent **un salaire de base net (hors heures supplémentaires et primes)** correspondant au moins à 60 % du salaire national moyen. Dans un deuxième temps, il s'agira d'augmenter les salaires de base nets pour qu'ils correspondent à un salaire vital.

TABLEAU 5: recommandations salariales pour la région étudiée

PAYS	SALAIRE MINIMUM LÉGAL NET EN EUROS ⁶⁷	60 % DU SALAIRE NATIONAL MOYEN EN EUROS	SALAIRE MINIMUM VITAL ESTIMÉ (2013), EN EUROS
Bosnie-Herzégovine(RS)	189	259	767
Bulgarie	139	245	1022
Croatie	308	435	862
Géorgie	52 ⁶⁸	196	518
Macédoine	111	208	790
Moldavie	71	122	378
Roumanie	133	218	710
Slovaquie	292	406	1360
Turquie	252	401	890 ⁶⁹
Ukraine	80	167	554

Dans son **plan d'action pour un salaire vital** (« Roadmap to a living wage »), l'Alliance *Asia Floor Wage* (AFW) propose 10 étapes clés que les grandes marques et les distributeurs doivent entreprendre en vue de garantir le versement d'un salaire vital. Ces dix recommandations sont interdépendantes et aucune d'entre elles n'est facultative. Nous estimons qu'elles peuvent être appliquées dans tous les pays en question dans ce rapport ainsi que partout dans le monde.

Les 10 étapes clés que les marques et les détaillants doivent entreprendre pour atteindre un salaire vital sont les suivantes :

- 1 inscrire l'obligation de verser un salaire vital dans leur code de conduite ;
- 2 reconnaître explicitement les libertés syndicales sur toute la chaîne de production et encourager activement la collaboration avec les syndicats dans les pays producteurs, afin que les ouvriers et ouvrières du textile puissent s'organiser librement et défendre leurs droits ;
- 3 entamer un dialogue avec les syndicats et les ONG de défense des droits du travail ;
- 4 s'engager publiquement en faveur d'un référentiel de salaire vital : Asia Floor Wage (AFW) ainsi que les salaires vitaux estimés dans ce rapport ;
- 5 adapter les politiques d'achat (y compris la structure de prix) pour permettre aux fournisseurs de payer un salaire vital à leurs ouvriers et ouvrières ;
- 6 mener des programmes pilotes destinés à augmenter les salaires, en collaboration avec les fournisseurs, les syndicats et les organisations de défense des droits du travail ;
- 7 soutenir publiquement les revendications des ouvriers et ouvrières, des syndicats et des ONG en faveur d'une hausse des salaires minimums pour que ceux-ci correspondent au salaire vital, et se positionner clairement face aux gouvernements des pays producteurs en faveur d'un salaire vital, en garantissant que la mise en œuvre d'un tel salaire ne conduira pas à une délocalisation de la production ;
- 8 communiquer de manière transparente et publiquement les informations relatives aux activités de l'entreprise et à la chaîne de production, ainsi que les démarches entreprises pour garantir le versement d'un salaire vital ;
- 9 collaborer avec d'autres entreprises, les syndicats et les ONG à la mise en œuvre d'un salaire vital (par exemple, en adhérant à une initiative de vérification multipartite crédible) ;
- 10 établir et publier un plan de mise en œuvre pour le paiement d'un salaire vital (incluant les différentes étapes et un calendrier).

Nous demandons aux **employeurs directs** des 3 millions de travailleurs et travailleuses de l'industrie vestimentaire de respecter leur législation nationale du travail et de mettre fin immédiatement aux pratiques de vol de salaire.

« Nous demandons aux employeurs directs des 3 millions de travailleurs et travailleuses de l'industrie vestimentaire de respecter leur législation nationale du travail et de mettre fin immédiatement aux pratiques de vol de salaire. »

ANNEXE 1: AUTEURES ET MÉTHODOLOGIE

Ce rapport a été écrit par Christa Luginbühl, (Déclaration de Berne, Campagne Clean Clothes Suisse) et Bettina Musiolek (Eastwind-Institut, Entwicklungspolitisches Netzwerk Sachsen ENS, Campagne Clean Clothes Allemagne). Il se base sur les recherches, enquêtes et contributions des personnes et institutions suivantes :

PAYS	NOMS ET ORGANISATIONS DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS CETTE RECHERCHE
Bulgarie	Ralitsa Ivanova, enquêtrice Home-based Workers Association (HWA): Violeta Zlateva, Rosalina Ivanova, Svetla Ilijeva, Svetlana Shandrova, Nina Kovacheva
Bosnie-Herzégovine	ONG de Bosnie-Herzégovine
Croatie	Novi Sindikat: Marina Ivandic, Bojan Nonkovic
Géorgie	Georgian Trade Unions Confederation (GTUC) Ekaterine Pirtskhalava, enquêtrice indépendante
Macédoine	Permaculture and Peacebuilding Centre (PPC)
Moldavie	Corina Ajder, enquêtrice indépendante
Roumanie	Corina Ajder, enquêtrice indépendante
Slovaquie	Centre for environment and ethical education Zivica, Slovakia: Katarína Miesler
Turquie	Bilge Seckin, enquêtrice indépendante, Emin Yilmaz, travailleur/enquêteur
Ukraine	Corina Ajder, enquêtrice indépendante

Les enquêtes ont eu lieu entre mai et décembre 2013. Dans un premier temps, des recherches documentaires ont été faites pour avoir une vue d'ensemble de l'industrie vestimentaire, la législation du travail et les salaires en vigueur dans ces différents pays.

Des enquêtes de terrain ont également été menées dans chacun des pays étudiés. Au total, 316 entretiens qualitatifs ont été réalisés à l'extérieur des usines avec des travailleurs et travailleuses de 39 usines différentes dans dix pays.

Les résultats de ces enquêtes ont été discutés avec les personnes en charge lors d'une conférence de trois jours, qui s'est déroulée au début de l'année 2014 à Sofia. Des recommandations pour cette région ont aussi également été discutées et formulées.

PAYS	NOMBRE DE TRAVAILLEUSES INTERVIEWÉES	NOMBRE D'USINES ÉTUDIÉES	CLIENTS / MARQUES RENCONTRÉS DANS LES USINES ÉTUDIÉES Sources: personnes interviewées et site internet des usines, la liste peut ne pas être complète ni exhaustive
Bulgarie	63	14	ZARA, Hugo Boss, Joop, Strellson, Levi's, H&M, S.Oliver, OTTO, Quelle, Max Mara, La Redoute, Calvin Klein, Cerruti, Peter Luft, MS Mode, Tom Tailor, Lee, Benetton, Massimo Dutti
Bosnie-Herzégovine	34	3	Adidas, Meindl, Haix, Decathlon, Geox
Croatie	39	3	Olymp, Benetton, Hugo Boss
Géorgie	49	2	Mango, Zara, Adidas, Puma, Nike, Armani, LC Waikiki, De Facto
Macédoine	29	3	Max Mara, Tesco, Canda
Moldavie	19	2	Naf Naf, Primark, Tesco Benetton, Versace, Dolce & Gabbana, Armani, Max Mara
Roumanie	22	2	Dolce Gabbana D&G, Eugen Klein, ROFA (vêtements de travail), Gerry Weber, Hucke, Basler, H&M, Delmod, Arcadia, Benetton, Inditex (marques: Zara, Bershka, Stradivarius, Massimo Dutti)
Slovaquie	9	5	Prada, Armani, Versace, Valentino, Max Mara Cavin Klein, Pierre Cardin, Lacoste
Turquie	45	4	Hugo Boss, Mayerline, H&M, Zara, Otto, Benetton, LC Waikiki, De facto
Ukraine	7	1	Steilmann, Benetton, Sisley, Next, TopShop, Mexx, Esprit, Betty Barclay, John Lewis, Laura Ashley
Total	316	39	

IMPRESSUM

Auteurs: Christa Luginbühl, (Déclaration de Berne, Campagne Clean Clothes Suisse) et Bettina Musiolek (Eastwind-Institut, Entwicklungspolitisches Netzwerk Sachsen ENS, Campagne Clean Clothes Allemagne). Il se base sur les recherches, enquêtes et contributions de différentes personnes et organismes en Europe de l'Est et en Turquie (voir annexes 1, p. 72) | **Adaptation en français:** Géraldine Viret (Déclaration de Berne, CCC Suisse) | **Graphisme:** Atomodesign.nl | **Photos:** Clean Clothes Campaign; Susanne Hörenz - 3. Etage Film | **Remerciements:** Emma Harbour, Silvie Lang | **Contact** www.fair-fashion.ch - lohnzumleben.de - cleanclothes.org/livingwage

Ce rapport a été produit avec le soutien de l'Union européenne. Le contenu de cette publication ne doit pas être comprise comme reflétant les vues de l'Union européenne. Contribution financière de Kirchlicher Entwicklungsdienst / Brot für die Welt-Evangelischer Entwicklungsdienst